

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du CONSEIL SYNDICAL du 16 février 2023

Le **16 février 2023**, à 20 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 09 février 2023, s'est réuni à la Salle de réunion du SICTOM Entre Monts et Vallées, 358 allée des Bouleaux – ZA de Leygat à TENCE, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel EYRAUD.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h 01,
Monsieur le Président procède à l'appel.

Membres en exercice : Quorum : 15 Présents : 18
 Votants : 20 Procurations : 2

Présents :

Communauté de Communes du Haut Lignon (CCHL) : 5 : EYRAUD Jean-Michel, SALQUE-PRADIER David, DUMAS Lucien, ROUX Lucien, ROUX Frédéric,

Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPMo) : 7 : BERNON Michel, CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, SOUVIGNET Bernard, TEYSSIER Jean,

Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal (CCMLM) : 4 : CROZET Angèle, MIRMAND Michel, RIBES Michel, MORETTON Véronique,

Communauté de Communes Val'Eyrieux (CCVE) : 2 : FOUTRY Jean-Marie, NEBOIT Gérard,

Procurations : 2 : BROUSSARD Olivier (Pouvoir donné à SALQUE-PRADIER David), BOUET Didier (Pouvoir donné à EYRAUD Jean-Michel)

Absents titulaires excusés : OUIILLON Christian, PELISSIER Romain, RUEL Gilbert, SOUCHON Patricia, DEFAY André

Absents suppléants excusés : MARCON Pierrick,

Absents titulaires : LOUCHE Kilpéric, ALLEMAND Olivier, FARGIER Jean-Marc, ROCHETTE Anthony, BEL Hervé, CHANTRE Sylvain, FAURIE Romain, MONTGRENIER Julien

Personnels administratifs présents à la réunion :

BONNEFOY Aurélie, DODEMAN Myriam, PETIPAS Emilie, SAGNOL André et YERLES VIVAT Violette.

Secrétaire de séance : Jean-Marie FOUTRY

Délibération 2023 – 02 – 01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Président, Jean-Michel EYRAUD, fait lecture du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023.

Après lecture, le Président demande s'il y a des modifications à apporter.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2023.

Vote POUR	19
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	1 (MIRMAND Michel)

Délibération 2023 – 02 – 02

AUTORISATION SIGNATURE MARCHE GESTION DES 3 DECHETERIES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que par délibération en date 13 avril 2022, il a été décidé de lancer une consultation sous la forme d'une procédure formalisée pour la gestion des 3 déchèteries.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 janvier 2023. La remise des offres a été fixée au jeudi 16 février 2023, à 10h00, l'ouverture des offres a été faite le jeudi 16 février 2023.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 février 2023, à 18h00 pour procéder aux choix des entreprises.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2023, et prendra fin au 28 février 2026.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 février 2023, à 18H00, et après examen des propositions reçues, elle a pris les décisions suivantes :

Lot n°1 : Gestion des Hauts de quai des 3 déchèteries (Frais de personnel, frais d'entretien et de réparations, consommations courantes), 1 offre reçue :

Société SUEZ RV CENTRE EST – 3 rue Calixte Plotton – 42000 SAINT ETIENNE

Offre de base : (Avec 1 gardien supplémentaire sur la déchèterie du CHAMBON sur la période du 1^{er} avril au 31 octobre) : 271 278.45 € HT.

Variante : (Avec 1 gardien supplémentaire sur la déchèterie du Chambon sur toute l'année) : 286 989.64 € HT.

Des incohérences ont été relevées par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, une demande de précisions est à envoyer par le biais de la plateforme des marchés publics à la société SUEZ, afin que celle-ci rectifie si besoin les montants intermédiaires.

Lot n°2 : Evacuation et traitement des déchets non dangereux (Déchets verts, Gravats, Bois en mélange, Bois A, Bois B, Ferrailles, Cartons, Plâtre et Encombrants), 2 offres reçues :

Société SUEZ RV CENTRE EST – 3 rue Calixte Plotton – 42000 SAINT ETIENNE

Société de Récupération et de Valorisation VACHER – ZA de Bleu - 43000 POLIGNAC

Concernant ce lot, 2 propositions de prix étaient attendues : une offre d'évacuation et de traitement sans compactage des bennes, et une option « avec compactage »

Offre de la société VACHER :

Prix unitaires HT sans compactage :

Déchets	Prix à la tonne identiques pour les 3 déchèteries		
	Coût Total	Reprise des matériaux *	
	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T
Déchets verts	66,00		
Gravats	33,00		
Bois en mélange	60,00		
Bois A	58,00		
Bois B	59,00		
Ferrailles	32,00	160	100
Cartons	100,00	20	20
Plâtre	150,00		
Encombrants	235,00		

Prix unitaires HT avec compactage :

Déchets	Prix à la tonne identiques pour les 3 déchèteries		
	Coût Total	Reprise des matériaux *	
	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T
Déchets verts	58,00		
Gravats	33,00		
Bois en mélange	54,00		
Bois A	53,00		
Bois B	51,00		
Ferrailles	26,00	160	100
Cartons	93,00	20	20
Plâtre	150,00		
Encombrants	227,00		

Offre de la société SUEZ :

Prix unitaires HT sans compactage :

Déchets	DECHETERIE DU CHAMBON SUR LIGNON			DECHETERIE DE DUNIERES			DECHETERIE DU MONASTIER SUR GAZEILLE		
	Coût Total	Reprise des matériaux		Coût Total	Reprise des matériaux		Coût Total	Reprise des matériaux	
	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T
Déchets verts	73,50			64,10			101,60		
Gravats	18,50			16,50			21,40		
Bois en mélange	97,90	3,00	1,00	89,40	3,00	1,00	123,50	3,00	1,00
Bois A	53,10	10,00	8,00	44,60	10,00	8,00	78,70	10,00	8,00
Bois B	99,10			90,60			124,70		
Ferrailles	46,95	145,00	60,00	26,35	145,00	60,00	56,64	145,00	60,00
Cartons	104,00	50,00	30,00	85,30	50,00	30,00	160,30	50,00	30,00
Plâtre	171,55			138,29			180,93		
Encombrants	244,75			211,78			254,05		

Prix unitaires HT avec compactage :

Déchets	DECHETERIE DU CHAMBON SUR LIGNON			DECHETERIE DE DUNIERES			DECHETERIE DU MONASTIER SUR GAZEILLE		
	Coût Total	Reprise des matériaux		Coût Total	Reprise des matériaux		Coût Total	Reprise des matériaux	
	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T
Déchets verts	66,80			62,00			81,30		
Gravats	18,50			16,50			21,40		
Bois en mélange	97,50	3	1	91,90	3	1	114,00	3	1
Bois A	52,70	10	8	47,10	10	8	69,20	10	8
Bois B	98,70			93,10			115,20		
Ferrailles	46,15	145	60	30,98	145	60	53,28	145	60
Cartons	80,10	50	30	70,20	50	30	109,70	50	30
Plâtre	171,55			138,29			180,93		
Encombrants	238,55			215,75			249,25		

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de la Société VACHER pour le lot n°2.

Lot n°3 : Evacuation et traitement des déchets dangereux : 2 offres reçues
 Société CHIMIREC MASSIF CENTRAL – 20-22 rue de la Draine – 48000 MENDE
 Société SARPI LA TALAUDIÈRE - 461 RUE GEORGE SAND - 42350 LA TALAUDIÈRE

Détail des 2 offres reçues :

Lot 3 : Déchets dangereux	CHIMIREC			SARPI		
	Coût Total	Reprise des matériaux		Coût Total	Reprise des matériaux	
	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T	Prix unitaire à la tonne en € HT	Prix de reprise en € net/T	Prix minimum de reprise garanti en € net/T
Pâteux et solides inflammables	830,00			694,51		
Phytoprotecteurs biocides	1 830,00			1 634,51		
Solvants et liquides incinérables	700,00			764,51		
Emballages vides souillés	1 090,00			704,51		
Aérosols	2 080,00			1 634,51		
Bases (produits basiques)	1 630,00			1 434,51		
Produits chimiques divers	3 780,00			2 134,51		
Filtres à huile	560,00			584,51		
Acides	1 630,00			1 434,51		
Combustibles	4 880,00			1 634,51		
Produits contenant du mercure	7 880,00			10 234,51		
Radiographies	580,00			534,51		
Huiles alimentaires usagées	0,00			435,00		
Huiles minérales usagées	0,00			0,00		
Batteries	0,00	510,00	301,00	235,00	300,00	100,00

A ces prix se rajoutent :

- Pour CHIMIREC : 1968 € HT/an de mise à disposition de contenants;
- Pour SARPI : 300 € HT/an de frais de gestion.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de la Société SARPI pour le lot n°3.

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 16 février 2023,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE le résultat de l'appel d'offres concernant la gestion des 3 déchèteries, pour une durée de 3 ans, tel qu'il lui a été présenté,

AUTORISE le Président à demander des précisions sur les montants annuels proposés pour le lot 1, ou il a été noté par la Commission d'Appel d'Offres une incohérence entre l'offre de base et la variante. Une fois la réponse obtenue par le prestataire, et si le Président l'approuve, une mise au point avant signature du marché sera effectuée,

APPROUVE la conclusion du marché « Gestion des déchèteries » :

- Forme du marché : Procédure formalisée, appel d'offres ouvert,
- Durée du marché : 3 ans, renouvelable 2 fois par période d'un an,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations avec les sociétés :

- SUEZ RV Centre Est pour le lot 1;
- S.R.V. Vacher pour le lot 2;
- SARPI pour le lot 3.

Vote POUR	19
Vote CONTRE	1 (MIRMAND Michel)
ABSTENTION	0

Délibération 2023 – 02 – 03
MARCHE DE GESTION DE BASE DE DONNEES, MAINTENANCE ET
ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES EMBARQUES : AVENANT
PROLONGATION DUREE

Par délibération n°2016-10-01 en date du 19/11/2016, le Conseil Syndical a autorisé Monsieur le Président à signer et exécuter le marché concernant la gestion de la base de données ainsi que la maintenance du matériel informatique embarqué sur les camions de collecte ordures ménagères du SICTOM Entre Monts et Vallées.

Le marché avait été signé avec la société PLASTIC OMNIUM, pour une durée initiale de 4 ans, renouvelable 2 fois par période d'un an.

Or, il est nécessaire de rédiger un avenant de prolongation de durée n'excédant pas 10 %, en vue d'assurer la continuité des prestations assurées par l'entreprise titulaire du marché de gestion de la base de données et de la maintenance du matériel informatique embarqué.
La nature des prestations reste inchangée.

La durée initiale du marché étant de 4 ans, l'avenant sur la durée conduit à une prolongation théorique de maximum 4.8 mois, soit 4 mois et 24 jours (maximum 10% de plus que le marché initial), à compter du 27 décembre 2022.

La signature du nouveau marché devra intervenir au plus tard au 20 mai 2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à signer et exécuter l'avenant au marché initial, relatif à la gestion de la base de données et de la maintenance du matériel informatique embarqué du SICTOM Entre Monts et Vallées

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de cet avenant seront inscrits au budget 2023.

Vote POUR	19
Vote CONTRE	1 (MIRMAND Michel)
ABSTENTION	0

Délibération 2023 – 02 – 04
AUTORISATION DE VENTE DE MATERIEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Syndical n°2020-07-05 en date du 31/07/2020 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Président ;
CONSIDERANT que le SICTOM Entre Monts et Vallées renouvelle périodiquement du matériel de

collecte des déchets ménagers et procède soit à une proposition de reprise, soit à la vente des matériels qui font l'objet du remplacement,

CONSIDERANT les offres remises par les différentes sociétés ;

DECIDE d'autoriser la sortie de l'inventaire du patrimoine du SICTOM Entre Monts et Vallées du véhicule suivant :

- Camion Benne à Ordures Ménagères (B.O.M.), immatriculé AX-884-HS, mis en circulation le 23/07/2010.

AUTORISE Monsieur le Président à vendre à la société retenue, le véhicule camion B.O.M. susvisé pour un montant minimum de 2 000 €.

A EFFECTUER toutes les démarches nécessaires pour la cession de ce véhicule.

Vote POUR	20
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Actualités du SICTOM :

- Point sur les activités de la Fondation Armée du Salut (ajourné)

- Gestion des biodéchets sur le territoire : présentation des actions possibles proposées par l'animatrice Tri/Compostage (rencontre avec les élus, réunions publiques...) au sujet de la gestion des déchets verts et de cuisine, rappel réglementaire de la loi AGECE qui prévoit une gestion obligatoire de ces déchets-là au 1^{er} janvier 2024.

Questions diverses :

Différentes questions ont été posées, et une réponse a été apportée à chacune d'entre elles.

Nouvelles consignes de tri : non mise en place sur les colonnes emballages : *cela sera fait prochainement.*

Colonnes : opercules trop petits pour les emballages, et souvent trop hauts : *les prochaines colonnes auront des opercules pour les personnes à mobilité réduite et les enfants, plus bas que les opercules actuels.*

Impact sur les tonnages collectés suite au passage aux extensions de tri : *il est encore trop tôt pour évaluer l'évolution.*

Problèmes de collecte ordures ménagères, certains points sont soulevés : *chaque point sera étudié au cas par cas.*

Achat de broyeur par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, aide financière possible à condition que la demande soit faite par le SICTOM pour bénéficier de subventions, notamment de la part de l'ADEME : *les renseignements vont être pris auprès de l'ADEME.*

SYMPTTOM : les aides CITEO suscitent des interrogations pour 2023, et il faudra préciser quelle structure percevra les aides : *conformément c'est le SYMPTTOM qui percevra les aides.*

Colonnes cartons : *implantation à prévoir.*

Questions du public :

Intervention d'un membre du collectif « Valorisons Nos Déchets » qui souhaite avoir l'étude réalisée pour le compte du SYMPTTOM, demande le retrait des bacs individuels, la baisse de 20 % de leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...

Fin de réunion à : 21 h 51

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marie FOUTRY

Le Président,

Jean-Michel EYRAUD